

Traité de comptabilité technique, juridique, économique, par J. Thielland, diplômé H.E.C. (France), licencié en droit. Un vol. 6½ po. x 10, relié, 818 pages. — J. Thielland, 56, rue de Clichy, Paris 9^e, 1954. (3,500 frs)

Raymond Morcel

Volume 32, Number 4, January–March 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000229ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000229ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Morcel, R. (1957). Review of [*Traité de comptabilité technique, juridique, économique*, par J. Thielland, diplômé H.E.C. (France), licencié en droit. Un vol. 6½ po. x 10, relié, 818 pages. — J. Thielland, 56, rue de Clichy, Paris 9^e, 1954. (3,500 frs)]. *L'Actualité économique*, 32(4), 732–733.
<https://doi.org/10.7202/1000229ar>

Traité de comptabilité technique, juridique, économique, par J. THIELLAND, diplômé H.E.C. (France), licencié en droit. Un vol. 6½ po. × 10, relié, 818 pages. — J. THIELLAND, 56, rue de Clichy, Paris 9^e, 1954. (3,500 frs).

On définit habituellement la comptabilité comme étant la science ou, pour ceux qui lui refusent ce vocable, la technique de l'enregistrement systématique des opérations d'une entreprise, de la présentation des résultats sous forme de tableaux et de l'analyse ou interprétation de ces tableaux.

L'enregistrement des opérations d'une entreprise constitue cette partie élémentaire de la comptabilité que l'on désigne par l'expression: tenue des livres. La tenue des livres se fait suivant des normes adaptées aux besoins de chaque entreprise dont l'ensemble constitue le plan comptable de l'entreprise. Quant à la présentation des résultats, celle-ci se fait sous forme de tableaux ou états financiers à caractère synthétique ou analytique, selon qu'il s'agit de rendre compte du résultat ou d'en analyser les causes. C'est sous ce dernier aspect d'ailleurs que, par des procédés d'analyse et d'interprétation qui lui sont propres, la comptabilité devient véritablement une science ou une technique dont le rôle dans la gestion de l'entreprise est indiscutable et prend une importance accrue de jour en jour.

L'ouvrage de Monsieur Thielland peut être considéré comme étant un traité de comptabilité supérieure dont le point de départ se situe déjà au niveau de l'analyse et de l'interprétation des états financiers. En effet, aucune part n'est faite dans ce traité à l'étude de la tenue des livres et des méthodes conventionnelles d'enregistrement des écritures comptables. L'effort de l'auteur a porté plutôt sur la recherche de l'essence même des transactions qui doivent être reflétées dans les registres comptables et l'établissement de normes de présentation des comptes découlant de ces définitions. Il envisage, en effet, les mutations de comptes auxquelles donnent lieu les opérations d'une entreprise sous leur aspect essentiel et non en fonction de leur mode d'expression technique. Les opérations réalisées par toute entreprise relèvent tantôt du droit, tantôt de la science économique ou de la technologie et doivent, selon le désir de l'auteur, être analysées et comptabilisées suivant des normes qui puissent être conciliées avec les données de ces disciplines. Dès lors, nous ne nous situons plus dans la tenue des livres au sens technique usuel, mais bien dans la recherche de principes devant nous guider dans la présentation et l'analyse des états financiers.

À ce stage, l'auteur précise et justifie les principes de présentation d'états financiers qui sont devenus, pour plusieurs comptables d'aujourd'hui, une question de tradition. Il apporte à l'appui de la normalisation comptable qu'il invoque des arguments et des considérations trop souvent oubliés en faveur d'une tradition ou de conventions qui dispensent plusieurs de « penser » leur science comptable. La terminologie employée diffère cependant, dans une assez large mesure, de celle qu'il nous est donné d'utiliser au Canada, mais elle conserve ce caractère essentiel de rester fidèle à la philosophie des définitions posées par l'auteur.

Là où l'ouvrage de M. Thielland se caractérise le plus cependant, pour nous du continent nord-américain, c'est dans la large part qu'il consacre à l'étude de l'influence du facteur monétaire sur la traduction des opérations comptables. Le redressement des bilans en fonction de la dépréciation monétaire ne représente encore pour nous qu'un chapitre théorique sur lequel se sont penchés seulement les professeurs d'université et quelques comptables d'avant-garde. On comprend cependant l'importance de cette question pour un expert-comptable qui, en France, a eu à faire face au problème de la perte du potentiel économique des entreprises par suite de la dépréciation si rapide de la monnaie dans les années d'après-guerre. L'auteur voit le bilan d'une entreprise sous deux aspects distincts, l'un strictement comptable et l'autre économique. Il définit d'une part le bilan comptable comme étant cet état financier qui indique «ce qu'est devenu le capital investi à la suite de nombreux cycles d'exploitation réalisés»; et d'autre part, le bilan économique comme un état financier indiquant «ce qu'est devenu le potentiel économique de l'entreprise, c'est-à-dire sa capacité de renouveler son matériel et de reconstituer ses stocks». Le bilan économique, on le voit bien, postule la reddition des comptes sur la base du prix de remplacement alors que le bilan comptable suppose une évaluation au prix de revient. L'auteur nous montre comment ces deux points de vue ne sont pas aussi exclusifs l'un de l'autre qu'on semble le prétendre, puisque par un jeu approprié de provisions et de réserves, on peut tenir compte à la fois de l'un et de l'autre. D'ailleurs M. Thielland attribue «au défaut de séparer suffisamment les effets de ces deux causes» les complications qui surviennent lorsqu'on tente de concilier les effets des opérations d'exploitation et les effets de l'instabilité de la monnaie. Et c'est ainsi que par suite d'une telle étude l'on peut affirmer que l'économie et la comptabilité sont capables de rapprochements multiples et enrichissants, même avec leurs points de vue si souvent différents.

De la même façon, M. Thielland met en lumière une fois de plus le rôle de la comptabilité comme instrument de gestion de l'entreprise. Ne nous indique-t-il pas comment, lorsque l'on se soucie de certaines règles dans l'établissement de bilans successifs, l'on peut mesurer le résultat net des opérations d'une entreprise sans prendre pour réels des profits essentiellement illusoire? Comme par ailleurs il nous a déjà indiqué que l'on pouvait, sans difficultés majeures, concilier le bilan comptable et le bilan économique, on peut dès lors faire servir la comptabilité à l'exercice de ces deux attributions principales de l'administration que sont la prévision et le contrôle.

Nous croyons, en définitive, que ce traité de comptabilité peut être un excellent volume de référence pour le professeur de comptabilité et pour l'expert-comptable intéressé à introduire dans sa pratique professionnelle les derniers développements en matière de théorie comptable. L'étudiant canadien du cours universitaire, suffisamment avancé dans l'étude de la comptabilité, trouvera avantage à consulter cet ouvrage pourvu qu'il évite les difficultés qui y sont semées par la terminologie employée et la différence du milieu d'adaptation.

Raymond Morcel